



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT

**2023-345, 2023-346, 2023-347, 2023-348, 2023-349, 2023-350**

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **5 juin 2023**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro **2023-345** modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-81 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine;
- Premier projet de règlement numéro **2023-346** modifiant le règlement de zonage numéro 2008-82 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant l'agriculture urbaine
- Projet de règlement numéro **2023-349** modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-85 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Projet de règlement numéro **2023-347** modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2008-86 afin de se conformer aux modifications à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme découlant de la sanction du projet de loi 67;
- Projet de règlement numéro **2023-350** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-324 afin d'intégrer le secteur du parc des rives;
- Projet de règlement numéro **2023-348** relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Ulric.

#### POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La Municipalité de Saint-Ulric est tenue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme d'harmoniser sa réglementation d'urbanisme avec les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie qui ont été modifiées récemment. Voici en résumé les modifications qui touchent le plan d'urbanisme (document de planification) :

- Révision des enjeux relatifs à l'érosion côtière;
- Gestion des activités sensibles dans les zones de contraintes;
- Révision de la gestion des milieux humides et hydriques en fonction du régime transitoire de gestion de ces milieux du gouvernement du Québec;
- Intégration d'objectifs et de moyens de mise en œuvre en lien avec les îlots de chaleur;
- Modification pour intégrer des objectifs et des moyens de mise en œuvre concernant l'agriculture urbaine;
- Intégration du secteur du parc des Rives comme espace maritime à fort potentiel récréotouristique

La municipalité profite de cette occasion pour revoir certains éléments relatifs à la planification et à la réglementation de son territoire. Ces modifications sont entreprises à l'initiative de la municipalité.

#### COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **10 juillet 2023 à 19h00** à la salle **des 50+, 130, Avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric**. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leurs entrées en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, **le projet de règlement 2023-346** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

#### OÙ PUIS-JE CONSULTER LES PROJETS DE RÈGLEMENT?

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://st-ulric.ca/>

Donné à Saint-Ulric (Québec), ce **7 juin 2023**

**Louise Coll, G.M.A.**

Directrice générale et greffière-trésorière